

pauvre chien de l'impôt, et, pour lui témoigner toute son estime, il lui fit cadeau d'un superbe collier où il fit inscrire ces mots : Greyfriars Bobby. Ce collier lui a été offert par le lord-prévôt d'Edimbourg, 1867.

Jusqu'à sa mort, le chien fidèle est resté couché sur la tombe de son maître. On a fait de vains efforts pour le retirer. Bien traité par plusieurs personnes du voisinage du cimetière, il ne s'est attaché à aucune, et pendant les quatorze années qui suivirent la mort du pauvre Gray, Bobby n'a connu d'autre lieu de repos que la place qu'il s'était choisie au cimetière. C'est là qu'il est mort.

La fontaine élevée à sa mémoire est située à l'extrémité méridionale du beau pont George IV, dans un des endroits de la ville où la circulation est la plus active.

Le monument a sept pieds de haut, et il est surmonté de la statue de Bobby, en bronze; sur le piédestal est gravée l'inscription suivante :

« Ceci est un tribut offert à l'affectueuse fidélité de Greyfriars Bobby. En 1858, ce chien fidèle suivit la dépouille de son maître jusqu'au cimetière de Grayfriars et resta près de la tombe jusqu'à sa mort en 1872. »

— Joseph C..., ciliataire de cinquante ans, avait la passion des liqueurs fortes.

Il y a quelques années, son tempérament robuste, usé par la boisson, faillit succomber. Le corps réagit; mais la raison fut atteinte. Joseph C... dut être enfermé dans un asile d'aliénés.

Il retrouva vite, sous l'influence d'un régime exempt de tout excès, la santé du corps et de l'esprit.

Mais le proverbe : Qui a bu boira ! est encore une fois raison. Joseph C... retombe dans l'ivrognerie.

Possesseur d'un revenu de huit mille francs et propriétaire d'une belle maison bourgeoise, Joseph C..., sans famille, vivait la comme un reclus. Et comme s'il restait encore une sorte de pudicaire dans cette intelligence abrutie, il ne voulait voir qui que ce fut au monde, et s'était installé dans une misérable chambrette isolée, laissant vide et déserte une maison de maître que sa mère lui avait laissée dans un parfait état de confortabilité.

Deux êtres humains approchaient seuls de ce malheureux ; un vieux marchand de journaux qui trouvait à liquider la chaque jour le surplus de sa vente, et une pauvre vieille femme, ancienne domestique de la famille. Le service de la bonne vieille consistait uniquement en ceci : arriver tous les matins avec une côtelette et du pain, pousser la porte pour déposer ces provisions de bouche et disparaître jusqu'au lendemain.

Comment Joseph C... passait-il son temps? Nul n'aurait pu le dire. Un événement tragique vient de le révéler.

Judi dernier, la fidèle servante alla pour porter sa côtelette. La porte était fermée en dedans; elle redescendit après avoir inutilement appelé. Le lendemain nouveaux obstacles et nouveau silence. La pauvre bonne femme connaissait si bien les habitudes de son maître qu'elle se dit : Il a bu hier, il a bu aujourd'hui; voilà deux jours qu'il cuve à gogo ce qu'il absorbe le soir, la nuit et le matin. Malheureux, va ! si sa brave femme de mère était là... le bon Dieu a bien fait de la prendre.

Hier samedi, comme d'habitude, la bonne vieille remonta l'escalier qui conduit au taudis. Encore porte close et silence lugubre. Pas moyen de jeter un regard dans l'intérieur. Il n'y a qu'une fenêtre et tous les carreaux sont couverts d'une feuille de papier épais. Cette fois, la femme eut peur; elle courut informer le commissaire de police. Le magistrat, devant témoins, fit ouvrir la porte par un serrurier; une résistance empêchait encore d'entrer; c'était le cadavre de Joseph C... Impossible de rendre ce spectacle.

Dans une sorte de galetas trois fois plus long que large, on ne voyait d'abord que le cadavre et des morceaux d'imprimés; journaux, revues, brochures, illustrations, qui s'élevaient à droite à hauteur de la cheminée; à gauche à hauteur d'un bois de lit. Les quatre murs étaient tout entiers couverts de gravures religieuses, au milieu desquelles un souvenir de première communion et un Christ en croix. Le plafond était celui des vieilles granges, un royaume d'araignées. Les toiles descendaient en festons noirs, épais, lourds, jusqu'à heurter le front d'un homme de moyenne taille.

Et ce qu'il avait dans ce fouillis de papier ressemblait aux tas de neige que l'on a relevés vingt fois sur les côtés d'un chemin étroit ! Des toques sordides, des oranges, des croûtes moïssies, des fioles de pharmacie, des tessons de pots cassés, des têtes de pipes par douzaines, des tas de pruneaux, de noix de toutes sortes, des graines, des pierres de toutes couleurs, des bouteilles vides, tout cela péle-mêle dans le plus rebutant touhou bohù qu'il soit possible d'imaginer. La chaise, l'unique, noircie par la fumée, les taches de bougies et des débris naufrageants, était fichée sur l'amas de papiers.

Dans ce bois de lit, on ne voyait que du noir. Duvets, couvertures, draps et matelas, tous cela était tassé en une seule masse infecte et gluante; un chien n'en aurait point fait son chenil. Et, là-bas, la tête contre la porte entrouverte, face à terre, rigide, vous voyez le cadavre. Quelque chose de forme humaine dans les lambeaux de haillons qui protégeaient à peine la poitrine et le dos. Diogène le cynique devait avoir, dans son tonneau, des allures de sybarite auprès de ce misérable infecte et répugnant. Joseph C... était mort depuis quelques heures seulement.

Tel la boisson l'avait terrassé, tel la mort l'avait pris et traduit au jugement de Dieu. Tous les spectacles que donnaient trop souvent, et jusque dans nos rues, les abus de l'alcool ne sont rien auprès de ce cadavre d'un vieillard de cinquant ans, horriblement décrépit et les chairs pées refroidies demi rongées par les vers.

Que l'homme tombe bas ! mon Dieu ! quand il dirige l'activité de ses penchants vers les jouissances grossières et n'y a pas d'animaux qui puissent descendre à ce point le degré de l'abrutissement.

Méitez-vous des cuisinières qui ne font pas danser l'anse du panier ! Tel est le conseil paradoxal que m'inspire le récit d'une mésaventure assez piquante arrivée à l'un de nos principaux auteurs dramatiques. Tira-t-il de cet épisode le sujet d'un vaudeville ? Je l'ignore; en tout cas, l'aventure vaut la peine d'être contée.

Mon héros avait donc accepté d'un bureau de placement quelconque un cordon bleu plein de qualités. Cette cuisinière modèle excellait non-seulement dans l'art difficile d'accommoder un canard aux navets ou un pigeon aux petits pois, mais elle avait le mérite infiniment plus rare de rendre ses comptes, chaque soir, avec une modération exemplaire.

Son maître, l'auteur dramatique en question, n'en revenait pas. Quoique fort à son aise, quoique très en faveur à l'agence Paragallo, ce maître en comédie avait l'habitude de vérifier régulièrement les dépenses de la maison, et ces menus détails lui inspiraient un très-légitime intérêt. Quelle ne fut pas sa surprise de constater que sa nouvelle venue lui faisait faire des économies de 50 0/0 au plus bas mot !

En comparant ses chiffres à ceux de sa devancière, le profit était véritablement exagéré. Les poulets de 6 fr. étaient cotés 3 fr.; les œufs, les légumes, jusqu'aux petits pâtés étaient tarifés à l'avenant.

— Mon Dieu, monsieur répondait d'un ton modeste le cordon bleu à ces exclamations de surprise, c'est très simple. On vous vous volait, et je ne fais que mon devoir en vous faisant payer cent sous ce que j'ai payé cinq francs.

— Mais, ma pauvre fille, répliquait le maître tout attendri, vous allez vous ruiner !

— Non pas, monsieur, n'ai je pas le son par franc et les étrennes, si monsieur continue à me garder sa confiance.

Que répondre à de si édifiantes déclarations ? Notre héros ne répondit rien, persuadé qu'il avait trouvé le merle blanc. L'extase dura trois jours. Au bout de la semaine, voilà la maison en révolution. Un commissaire de police, le commissaire du quartier, ceint de son écharpe et accompagné de plusieurs agents, venait de se présenter et de procéder à l'arrestation de cette rosière, de ce même cordon bleu digne du prix Montyon. L'auteur dramatique dut apprendre qu'il en était encore à ignorer le cœur humain en général, et la conscience des cuisinières en particulier.

Son phénix était tout bonnement un pick-pocket en jupons, affiliée à une association, dont le plan consistait à surprendre la confiance des maîtres. Une fois la chose faite, ces escrocs femelles ont pour mission de se procurer, à l'aide d'empreintes de cire, la physiologie de chaque serrure et d'introduire ainsi dans le domicile de leurs patrons des escrocs du sexe masculin. La maison dévalisée, qui donc se serait à les accuser ? Ne sont-elles pas des modèles de probité et de désintéressement ? Ajoutez qu'elles ont soin de se faire dépouiller elles-mêmes, soit de leur garde-robe, soit de leurs petites économies, pour mieux dépister les soupçons. Et le tour est joué.

Telle est la ténébreuse histoire que vient de raconter l'auteur de bien des comédies où l'imagination tient autant de place que l'observation sincère de la réalité. A-t-il voulu jouer son monde, ou cette association périlleuse existe-t-elle autre part que dans son cerveau inventif ? C'est ce que je ne me chargerai pas de décider. En tout cas, le ton était sincère et la conclusion n'est pas téméraire. « Croyez-vous, a-t-il en terminant, ne chicaniez pas trop vos gens sur leurs additions. Mieux vaut être volé à ciel ouvert que le dos tourné. L'opération se chiffre par quelques centimes de bénéfices, et j'en suis si convaincu que je m'en vais dès demain réinstaller dans ses fonctions la cuisinière aux poulets de six francs. Ce sera bien le diable si avec de pareils revenus elle s'avise de chanter le duo du rossignol et de la serrure. Encore une fois, mon ami, croyez-mes, faites-la part du feu et vous serez bien servi. »

— Nous empruntons au Progrès de Lyon le récit suivant :

« La demoiselle X..., fille de brasserie, dans la rue de la Barre, a été, il y a quelques jours, la victime d'une vraie force de fumiste qui a fait avoir les plus tristes conséquences pour cette personne, et qui pourrait bien en avoir de fâcheuses pour l'auteur de cette plaisanterie de mauvais goût.

« Un beau matin, la jeune X... reçoit, par la poste, un paquet coquettement emballé, ficelé avec des favoris roses.

« On n'est pas préresse de Gambrius, dieu du horizon et du cervelas à l'ail, sans avoir beaucoup de soupçonner.

« La belle ne s'y trompa pas un seul instant, et elle s'écria en frappant les mains toute joyeuse :

« Mes étrennes !

« Couper les ficelles, arracher le papier, faire sauter toutes les enveloppes pour voir si le cadeau était soie, velours, ou argent, tout cela ne fut que l'affaire d'un instant.

« Horreur ! dans un papier de soie tout ensanglanté était un cœur et une main authentiques, arrachés à quelque cadavre. Une lettre jointe à cette bouche humaine offrait galement à la jeune X... son cœur et sa main.

« La pauvre fille aime peut être les cours, mais pas aussi nature que cela, et à la vue du singulier cadeau qui lui était offert, elle s'évanouit et faillit devenir folle.

« Plainte a été portée au parquet et à la direction de l'Ecole de médecine, les soupçons s'étant naturellement portés de ce côté.

« M. Glénard, directeur de l'école, a vainement jusqu'ici recherché le coupable, et l'entrée de l'amphithéâtre est interdite jusqu'à nouvel ordre aux élèves de première année. »

### TRIBUNAUX

Location d'immeubles et de forces motrices. — Faillites — Etendue du privilège du propriétaire.

Le privilège édicté par la loi au profit du propriétaire existe-t-il tout aussi bien pour les foyers afférents à la fourniture de

force motrice que pour ceux afférents aux bâtiments ou métiers d'une usine? Telle est la question fort intéressante qui a été résolue par la première chambre du tribunal de Rouen. Voici, dans quelques circonstances :

M. Thillard est propriétaire à Elbeuf d'un vaste établissement industriel, dont les métiers sont mis en mouvement par une machine à vapeur qui transmet la force motrice dans les divers ateliers. Il exploite par lui-même une partie de cet établissement et lous à des industriels les locaux non utilisés par lui. La force motrice nécessaire pour faire mouvoir les machines qui s'y trouvent placées.

M. Thillard avait consenti un bail de ce genre aux sieurs Goujon et Ferrand, manufacturiers à Elbeuf. Le prix du bail était de 12,000 fr. par année, tant que pour les locaux que pour la force motrice. Aucune distinction n'était faite à cette occasion dans le prix stipulé.

Goujon et Ferrand tombèrent en faillite; les marchandises et objets leur appartenant et garnissant les lieux furent vendus, et comme le bail était supérieur aux nouvelles dispositions de la loi du 12 février 1872, réglant en cas de faillite la situation des propriétaires et des locataires, MM. Lecorney et Dumanoir, syndics, furent chargés d'une somme très-considérable pour garantir à M. Thillard l'intégralité de ses loyers jusqu'à l'expiration du bail qui devait durer encore un certain nombre d'années.

Mais ils élevèrent plus tard la prétention de ne faire porter le privilège du propriétaire que sur la partie des loyers s'appliquant aux locaux proprement dits, M. Thillard ne devant être considéré pour le surplus que comme un simple créancier chirographaire. Cette prétention, si elle était admise, leur permettait de retirer de la caisse des dépôts et consignations, puis de distribuer aux créanciers une notable partie de la somme consignée. Le propriétaire n'ayant pas acquiescé à cette prétention, l'affaire vint devant le tribunal.

M. Thillard soutenait que le bail dans son ensemble formait un tout indivisible que l'on ne pouvait scinder quant aux garanties accordées par la loi pour le paiement des loyers. Par la force des choses comme par la volonté des parties, la location de force motrice faisait corps avec le surplus de la location dont elle était l'accessoire indispensable.

MM. Lecorney et Dumanoir, persistant dans leur système, prétendaient au contraire qu'il y avait une distinction à faire entre le louage des immeubles et la fourniture de force motrice. Il y avait bien là deux contrats distincts, un louage de choses garanti par le privilège du bailleur, un louage d'industrie soumis aux règles du droit commun. Par suite le privilège ne pouvait s'exercer que pour la partie du loyer s'appliquant aux locaux. La division à cet égard était facile et avait d'ailleurs été faite dans une correspondance échangée entre les parties.

M. Nouvelle a soutenu la demande de M. Thillard.

M. Marais a développé la prétention des syndics, MM. Lecorney et Dumanoir.

M. Goujon, substitut de M. le procureur de la république, a conclu dans le sens de la demande de M. Thillard.

Le tribunal, après en avoir délibéré, a accueilli cette demande; il a jugé que le bail était indivisible dans son ensemble, qu'en tous cas la fourniture de force motrice, était l'accessoire nécessaire du bail; que par suite, le privilège du propriétaire devait recevoir effet pour la totalité des loyers.

M. Thillard a été autorisé à prélever par privilège sur les sommes consignées, le montant des loyers à lui dus.

MM. Lecorney et Dumanoir en leur qualité de syndics ont été condamnés aux dépens de l'instance. — A. Blondel. (Nouveliste de Rouen.)

### Nouvelles du soir

Dépêches Télégraphiques (Service particulier du Journal de Roubaix).

Paris, 19 janvier. — La discussion de la loi des maires continuera aujourd'hui par l'examen de deux amendements très importants de MM. Christophe et Charles Rolland. L'amendement de M. Christophe demande que le maire sur lequel le gouvernement portera son choix soit domicilié dans la commune. Quant à celui de M. Rolland, il propose à l'Assemblée de décider qu'avant de procéder à la nomination des maires dans un département, M. le ministre de l'intérieur devra prendre l'avis de la commission permanente du conseil général.

On assure que M. Raoul Duval a l'intention de déposer très-prochainement un projet de loi qui aurait pour but de faire respecter et protéger les pouvoirs septentrionaux du maréchal de MacMahon. M. Raoul Duval demanderait l'urgence pour ce projet important.

On dit d'autre part que M. Raoul Duval réunirait pour son compte l'idée de l'union des centres, et s'efforcerait dans ce but de former un nouveau groupe pour lequel il aurait déjà obtenu un certain nombre d'adhésions.

Hier a eu lieu à l'hôtel du Louvre la réunion des directeurs des principaux journaux de province. On a discuté l'amendement de M. Bidard relatif au rétablissement du timbre et le retrait de la faculté de transport des journaux par ballots. La réunion s'est prononcée contre le rétablissement du timbre et pour l'interdiction du transport par ballots, soit par les chemins de fer, soit par les messageries. Elle a chargé son bureau de rédiger un mémoire sur ce sujet et de le présenter à la commission du budget.

On annonce que le général Micheler, qui commande en Corse la 23<sup>e</sup> division militaire, vient d'être appelé à Lyon au commandement de la 23<sup>e</sup> division d'infanterie.

La commission de l'armée territoriale présidée par le général Berthelot a décidé, assure-t-on, que sauf le mode de recrutement, chaque corps d'armée posséderait une organisation semblable à celle de l'armée active.

L'armée territoriale comprendrait 178 régiments d'infanterie, 18 de cavalerie à 3 escadrons, 13 bataillons de génie, et 18 bataillons de train des équipages. Douze classes devraient concourir à la formation de l'armée territoriale, mais il paraît probable que pour commencer, quatre seulement, celles de 1863, 1864, 1865 et 1866 seront équipées et exercées.

Versailles, lundi 19 janvier, 12 h. 30 soir.

Le gouvernement a décidé la suppression des passeports entre la France et l'Italie; cette mesure est considérée comme un gage des excellents rapports avec l'Italie.

Le journal l'Univers est suspendu pour deux mois pour publication dans son dernier numéro d'un mandement de Mgr l'évêque de Périgueux et pour divers articles que contient ce même numéro.

Paris, 19 janvier, 2 h. soir.

M. Merton, grand spéculateur, est mort subitement.

La faiblesse de la Bourse est attribuée en partie à cet événement.

Madrid, 18 janvier, soir. — Un décret supprime l'immovibilité du personnel des postes.

Les bandes de la province de Burgos fortes de 2,500 à 3,000 hommes ont été complètement battues, et ont éprouvé des pertes considérables.

Le viaduc de Toquella sur le chemin de fer de Valencia à Almansa s'est écroulé pendant qu'on travaillait à y faire des réparations 33 ouvriers ont été tués.

Trois journaux viennent d'être suspendus pour un mois.

### COMMERCE

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

Liverpool, 19 janvier. (Dépêche de MM. Busch et Co. représentés à Roubaix par M. Bulteau-Desbounnets.) Ventes 10,000 b. Marché calme, sans changement.

Havre, 19 janvier.

(Dépêche de MM. Busch et Co. représentés à Roubaix par M. Bulteau-Desbounnets.) Ventes 2,000 b. Marché calme. Recettes 23,000 b.

### Avis divers

HAVRE, le 16 janvier 1874. — Laines : Revue du 1<sup>er</sup> au 15 janvier 1874. — (Avis de MM. Asselin et L. Blais, courtiers.)

Nous avons reçu, depuis le 1<sup>er</sup> courant, 7,383 balles.

Les débouchés, pendant cette période, ont été de 1,214 b.

Stock en ce jour : 16,280 balles Laine, dont 11,258 balles Plata, contre 12,030 balles, dont 7,824 balles Plata, à pareille époque 1873.

Demande régulière et prix sans changement pour Montevideo et bonnes Buenos-Ayres. Buenos-Ayres médiocres et défectueuses délaissées; prix nominaux.

Nos prochaines enchères commenceront le 20 courant et comprendront quatre séances. Il y sera présenté environ 9,050 balles Buenos-Ayres, 1,450 balles Montevideo et 1,480 balles Russie. Lavan et provenances diverses. — Ensemble : 11,680 balles.

ANVERS 17 janvier. — Laines : A une réunion des importateurs, qui a eu lieu hier après-midi, il a été décidé que la première série des enchères trimestrielles de laines, sur notre place, commencera le mardi 3 février.

Les quantités à exposer à ces enchères seront déclarées le 23 du courant.

Notre stock à ce jour s'élève à environ 2,000 balles Laines de la Plata.

### RHUMES, GRIPPE, ENROJEMENTS.

La supériorité incontestable et l'efficacité certaine du sirop et de la pâte de DELANGRENIER ont été contestées par 80 médecins des hôpitaux de Paris, membres de l'Académie de Médecine, et par un rapport officiel de MM. BARRUEL et COTTEBAUX, chimistes de la Faculté de Paris, qui ont reconnu, après analyses chimiques, que ces pectoraux ne contenaient ni opium ni sels d'opium, tels que morphine ou codéine, aussi peuvent-ils être donnés même à haute dose aux jeunes enfants atteints de toux ou de coqueluches. — Dépôts dans toutes les pharmacies. 5343.

### BRULEUR AUTOGENE

BREVETÉ S. G. D. G.

### BONNAVE-DELANNOY

Rue Nain, 3, ROUBAIX. Lampes au Gaz liquide, brûlant sans verres ni mèches, seul éclairage capable de rivaliser avec le gaz, donnant le pouvoir éclairant du bec papillon, plus économique que le gaz. Cette lampe est portable, ne nécessite aucune installation. Employée avec succès dans les premières usines de Lyon.

Nous appelons particulièrement l'attention des chefs d'atelier sur notre lampe n° 1, dite d'atelier. Cette lampe réunit tous les avantages recherchés depuis si longtemps : la solidité et le bon marché; supprime, en outre, l'entretien quotidien que nécessitent les lampes à pétrole, schiste ou huile, le liquide contenu dans le récipient pouvant éclairer deux semaines sans qu'il soit besoin de le recharger. La disposition particulière de ce modèle double le pouvoir éclairant, le récipient étant disposé de manière à former réflecteur. 5077

M. JOSEPH COUDROY, photographe, rue Neuve, 13, à Roubaix, prévient le public qu'il a racheté le fonds de la maison V. LEON, photographe, rue des Fabricants, et qu'à partir de la fondation de cette maison jusqu'au mois de juillet 1873, il tient à la disposition des personnes qui y ont posé, tous les clichés dont elles voudront avoir la reproduction, soit en miniature sur cartes, soit en portraits de grande dimension.

Sera poursuivi par la loi tout portrait tiré des clichés dont il est seul propriétaire.

Il exécutera toute commande qui lui sera faite avec tous les soins voulus. 5459

### SANTÉ A TOUS rendue sans médecine par la délicate farine de Santé de Du Barry de Londres, dite :

### REVALESCIERE.

Vingt-six ans d'invariable succès. Elle combat avec succès les dyspepsies, mauvaises digestions, gastralgies, gaïtres, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, phthisie, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix; des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. — 75,000 cures annuelles, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, etc., etc.

Cure N° 69,924. M<sup>me</sup> la comtesse de Chazelle de Gurgue apporte la cure d'une femme de Gastralgie Cancer.

Cure N° 45,270. M<sup>me</sup> Roberts, d'une consommation pulmonaire avec toux, vomissements, constipation et surdité de 25 années.

Cure N° 68,413. M. Lacan père, de 7 ans de Paralysis des jambes, des bras et de la langue.

Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. Boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les Biscuits de Revalescierre en boîtes, de 4, 7 et 12 grammes. — La Revalescierre chocolatée, en boîtes, de 2 fr. 25 c.; de 576 tasses, 60 fr. — Lavez contre bon de poste : les boîtes de 32 et 60 fr. franco. Dépôt chez MM. Coille, pharmacien, et Morelle-Bourgeois, et chez les autres pharmaciens et épiciers. — Du Barry et Co., 26, Place Vendôme, à Paris. 4075—D.

### Eviter les contrefaçons

### CHOCOLAT

### MENIER

### Exiger la véritable nom

### BOURSE DE PARIS DU 17 JANVIER

VALEURS	Cours	Cl. préc.	Différence	Hauss.
A TERME				
3 0/0	58.35	58.37 1/2	..	0.02 1/2
5 0/0 1874	93.45	93.42 1/2	0.02 1/2	..
5 0/0 1872	93.47 1/2	93.45	0.02 1/2	..
B. de France	41.55	41.55	..	..
B. de Paris	10.35	10.37.50	..	2.50
Foncier	803.75	805.00	..	1.25
Mobilier	308.75	310.00	..	1.25
Général	535.00	535.00	..	..
Est	496.25	496.00	..	1.25
Lyon	896.25	900.00	..	3.75
Midi	..	..	..	..
Nord	1012	1015.00	..	3.00
Orléans	845.00	845.00	..	..
Ouest	..	..	..	..
Gaz	725.00	720.00	..	5.00
Suez	427.50	426.25	..	1.25
5 0/0 Italien	59.20	59.25	..	0.05
Espagnol	335.00	..	..	..
Lombards	363.75	362.50	..	1.25
Autrichiens	740.00	738.75	..	1.25
COMPTANT				
3 0/0	58.30	58.10	..	0.20
5 0/0 libéré	93.35	93.25	..	0.10
5 0/0 non-lib.	93.38	93.25	..	0.10
4 1/2 0/0	84.00	84.00	..	..
Morgan	517.50	516.25	..	1.25
Ville 1869	288.25	288.75	..	0.50
1871	249.50	248.00	..	1.50
Obl. 3 0/0 Est	270.75	270.25	..	0.50
» Lyon	287.00	287.00	..	..
» Midi	274.50	273.25	..	1.25
» Orléans	278.75	278.75	..	..
» Vendée	237.50	237.00	..	0.50
Orléans à Ch.	226.00	225.00	..	1.00
Orl. Rouen N.	..	..	..	..
» (Sud)	192.50	190.00	..	2.50
BANQUE				
2 0/0 Esp. Int.	15 1/16	16	..	1/16
2 0/0 Esp. Ext. 1878	18 7/8	18 7/8	..	..
3 0/0 Turc	41 5/8	41 62/8	..	1/4 0071/2
5 0/0 Péruvien	63 3/8	63 1/8	..	..
» mobilière	..	..	..	..

### MATIÈRES D'OR, ET D'ARGENT,

Or barre à 1000/1000	10	..	0.00	0.00
» à 999/1000	10	..	0.00	0.00
» à 998/1000	10	..	0.00	0.00
» à 997				